

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 24 OCTOBRE 2012

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 24 octobre 2012, le Conseil d'Etat a adopté deux rapports à l'attention du Grand Conseil.

Création d'un site unique de soins aigus, respectivement de réadaptation : demande de crédit de 3,5 millions de francs pour procéder aux études

Dans son rapport au Grand Conseil concernant les options stratégiques de l'EHM (Etablissement hospitalier multisite cantonal) à horizon 2017, le Conseil d'Etat proposait de mener une étude sur la création d'un site unique de soins aigus pour le canton et, dans le prolongement, d'un site unique CTR (centre de traitement et de réadaptation). Par décret, le Grand Conseil a validé ces options et demandé au Conseil d'Etat de solliciter rapidement un crédit d'engagement pour mener ces études, souhaitant ainsi en faire une priorité. Conformément à ce souhait, après un important travail d'évaluation et de consultation, le Conseil d'Etat soumet aujourd'hui un rapport détaillé au Grand Conseil sur ce crédit d'engagement. Celui-ci se monte à 3,5 millions de francs et couvre les coûts des différents mandats à confier ainsi que les ressources nécessaires au sein des services de l'Etat et de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) pour mener à bien les études y relatives. Selon le calendrier prévu, si ces dernières peuvent commencer au début de l'année 2013, le Conseil d'Etat devrait être en mesure de soumettre son rapport final au Grand Conseil à la fin de l'année 2015. De par l'importance stratégique et financière de ce domaine, le Conseil d'Etat entend ainsi se donner les moyens de mener une analyse complète et multicritère sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'un site unique de soins aigus, respectivement de réadaptation. Celle-ci doit permettre au Conseil d'Etat, respectivement au Grand Conseil, de prendre une décision éclairée sur le principe de la poursuite à long terme de l'activité d'HNE sur deux sites de soins aigus, respectivement quatre CTR, ou la concentration de ces activités sur un seul site de soins aigus et/ou un CTR, ainsi que sur la localisation de ce(s) site(s) le cas échéant.

Contact: Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00.

Fusion et création de communes

La convention de fusion entre les communes de Colombier, Auvernier et Bôle, signée le 4 juillet 2011, et celle relative à la fusion de quinze communes du Val-de-Ruz - Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Villiers, Le Pâquier, Savagnier, Fenin-Vilars-Saules, Fontaines, Engollon, Fontainemelon, Les Hauts-Genèveys, Boudevilliers, Coffrane, Les Genèveys-sur-Coffrane et Montmollin, signée le 21 mars 2011, ont été acceptées par le peuple le 27 novembre 2011. Deux nouvelles communes verront le jour le 1^{er} janvier 2013 : Milvignes, née de la fusion des communes de Colombier, Auvernier et Bôle, et Val-de-Ruz, nom de la nouvelle commune unique issue de la fusion de quinze communes du Val-de-Ruz. La loi fixe le nombre de communes et les énumère. Elle doit donc être

adaptée pour tenir compte de cette modification institutionnelle. Le Conseil d'Etat soumet ainsi au Grand Conseil un projet de loi modifiant la loi sur les communes pour adapter le nombre de communes et désigner par leur nouveau nom de Milvignes et de Val-de-Ruz les nouvelles communes issues du processus de fusion. Le nombre de communes du district de Boudry passe ainsi de 15 à 13, de même le nombre de communes du district du Val-de-Ruz est de deux au lieu de 16, Valangin n'ayant pour rappel pas souhaité prendre part au processus de fusion. Dès le 1^{er} janvier 2013, le canton de Neuchâtel comptera donc 37 communes en lieu et place de 53 actuellement.

Contacts : Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef suppléant du DJSF, tél. 032 889 64 00 ; Pierre Leu, chef du Service des communes, té. 032 889 66 50.

Affaires cantonales

Protection des monuments et des sites : subvention provisoire de 65.000 francs à la Ville de Neuchâtel

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention provisoire de 65.000 francs à la Ville de Neuchâtel pour des travaux d'assainissement et de restauration de la toiture du Collège Numa-Droz et de la Bibliothèque publique universitaire (BPU). Ce bâtiment néo-classique à l'origine scolaire, muséal et de bibliothèque, a été construit sur les plans de l'architecte Anton Frölicher (1790-1866) en 1828-1835. Sa réalisation a été permise grâce au leg de David de Pury. Propriété de la Ville de Neuchâtel, il est classé depuis 1978 et les parties protégées sont : à l'extérieur, le volume du bâtiment, les façades Est, Sud, Nord et Ouest, y compris les cinq perrons et, à l'intérieur, le grand escalier, le volume actuel de la salle dite circulaire et le volume de la salle de lecture. Suite à des infiltrations d'eau qui ont récemment endommagé plusieurs collections d'ouvrages, le Conseil communal de Neuchâtel a décidé d'entreprendre l'assainissement de sa toiture. Les travaux s'élèvent à 1,2 million de francs. Le bâtiment, aussi bien que les archives et la bibliothèque qu'il abrite, sont reconnus d'intérêt national.

Contact: Jacques Bujard, conservateur cantonal, chef de l'Office du patrimoine et de l'archéologie, tél. 032 889 69 09.

Octroi de subventions du fonds des routes communales aux Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle

Le Conseil d'Etat a octroyé une subvention du fonds des routes communales aux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle pour la réfection respectivement d'un tronçon de la rue Numa-Droz, entre les rues de la Fusion et du Collège-industriel, et des routes du Communal secteur Les Abattes – La Baume et du Soleil-d'Or. La Ville de La Chaux-de-Fonds se voit ainsi accorder une subvention de 34% des dépenses effectives jusqu'au maximum de 145.000 francs, sur un montant total devisé des travaux pris en compte de 425.000 francs. Quant à la Ville du Locle, elle se voit octroyer une subvention de 35% des dépenses effectives jusqu'au maximum de 53.200 francs sur un montant total devisé des travaux pris en compte fixé à 152.000 francs.

Contact: Nicolas Merlotti, chef du Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 10.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 25 octobre 2012